



Le travail ennoblit l'homme.

LE DÉFENSEUR

Travail, Solidarité, Justice.

DROITS DE L'HOMME

Journal du Peuple et de la Démocratie radicale, quotidien, politique et social.

VENTE et ADMIN^{re}, 55, rue de la Bourse.

ABONNEMENT : LYON..... Un mois, 2 f. 50 c.; — trois m., 5 f. 50 c.; — six m., 10 f. 50 c.
Départ^{re}..... Un mois, 2 f. 25 c.; — trois m., 6 f. 50 c.; — six m., 13 f. 50 c.

ANNONCES ANGLAISES, 50 cent. la ligne.

UNE

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

« Il vous plaît ? »

A NOS LECTEURS

ET CORRESPONDANTS

Débarassé de toutes entraves et le tirage augmentant d'une manière considérable, le Journal est en train de se reconstituer sur des bases plus solides, tant sous le rapport de l'administration que sous le rapport de la Rédaction.

Encore quelques jours de patience pour les retards et les infériorités qui pourront se produire dans le Journal.

Campagne Dahirel

L'éternel Dahirel est à son poste quand il faut combattre la liberté.

A la fin de la séance d'hier, il s'est pressé d'attirer les foudres de l'Assemblée sur la démission du général Faïdherbe. Il est étonné de trouver un homme de cœur, qui ne veuille pas s'associer au complot libéralicide qu'il trame avec ses amis, cela dépasse son imagination.

Il veut que le général donne sa démission en termes plus convenables.

Ainsi qu'il dise :

Messieurs les honnêtes gens de la majorité, je suis persuadé que vous voulez faire l'essai loyal du gouvernement républicain, seulement vous serez assez honnêtes, pour me permettre de me retirer, attendu que le chemin que vous suivez n'est pas celui que j'ai choisi.

Je veux aller à la liberté, en me considérant comme mandataire du peuple, et je suis persuadé que vous avez perdu la route qui doit conduire la France au port du salut.

Je ne crois pas que vous agissiez sciemment, je ne vous fais pas cette injure, mais mes scrupules m'empêchent de prendre part à vos délibérations; je me retire et je vais rendre compte au mandataire peuple, de l'erreur dans laquelle vous perséverez.

Cette démission serait peut-être du goût du sieur Dahirel, mais à coup sûr elle ne serait pas signée Faïdherbe.

Le président Grévy est venu affirmer que le général avait parfaitement le droit d'obéir à sa conscience en refusant de s'associer aux travaux d'une assemblée qui, d'après lui, s'attribue d'autres pouvoirs que ceux qu'elle a reçus de ses électeurs.

Voilà comment on respecte le suffrage universel.

Que votre rêve s'achève, malheureux réactionnaires, vous ruinez le pays en troublant la paix publique.

Eh quoi! vous avez célébré la Saint-Henri à Nîmes, Avignon, Montpellier, dans tout le midi de la France, cette terre classique des guerres religieuses, vous avez foulé aux pieds le drapeau français, en lui substituant celui de l'invasion; vous avez crié vive le roi, et vous n'êtes pas séditionnaires.

Nous voulons fêter la naissance de la République, cette enfant née au prix de tant de douleurs, de sacrifices, et baptisée du sang de tant de martyrs, et cela nous est défendu; nous le devons à la provocation royaliste poussée au paroxysme.

Vous voulez la guerre civile, et nous vous répondons : nous voulons la paix.

Delà, votre exaspération. Peuple! de la prudence, voilà bientôt un an que tu dévours ta honte, voilà bientôt un an que tu essaies ta patience, que tu subis des outrages; continue, le droit triomphera de la force.

Les royalistes voudraient te faire sortir de la légalité, en te provoquant, sois sourd à leurs injures.

Une fois sur le terrain de la force, tu serais hors le droit, et grâce à la puissante organisation du despotisme, on remplirait de nouveaux charniers avec tes cadavres.

N'attaque jamais, respecte la loi c'est là ta force.

Les réactionnaires ont besoin d'une émeute pour justifier les mesures répressives qu'ils préparent; refuse leur cette satisfaction.

Les ennemis de la République mourront d'impuissance devant ta sagesse.

Ah! qu'il est fort le droit, il tue ceux qui le foulent aux pieds, il se défend seul.

J. FLORENTIN.

Dépêches télégraphiques

Paris, 27 août.

On assure que la 6^e commission d'initiative a décidé de ne pas prendre en considération le projet de M. Millaud demandant la levée de l'état de siège dans le département du Rhône.

Le rapport sera présenté lundi.

Paris, 26 août.

A la fin de la séance de l'Assemblée, M. Dahirel censure les termes de la lettre par laquelle le général Faïdherbe donne sa démission.

Il demande à l'Assemblée de ne pas accepter cette démission.

M. Grévy dit que la lettre du général Faïdherbe, lue au commencement de la séance, n'a soulevé aucune objection.

Il croit que le général Faïdherbe est libre dans ses opinions; il croit

FEUILLETON

LES

MYSTÈRES

DU PEUPLE

HISTOIRE D'UNE FAMILLE DE PROLÉTAIRES

A TRAVERS LES ÂGES

par E. SUE

LA FAUCILLE D'OR

CHAPITRE III

CHAPITRE III

(Suite.)

— Veux-tu donc partir à ma place, Rabouzigued? demanda le mourant. Je crains qu'il ne soit bien tard.

— Non, non, je ne veux point partir à ta place, se hâta de répondre Rabouzigued. Je te prie seulement de remettre à Gigel ces trois pièces d'argent que je lui devais; je n'ai pu m'acquitter plus tôt. Je craindrais que Gigel ne revint me demander son argent au clair de la lune, sous la figure d'un démon.

Et Rabouzigued, fouillant dans son petit sac de peau d'agneau, prit trois pièces d'argent à tête de cheval, qu'il plaça dans la saie d'Armel.

— Je remettrai tes pièces d'argent à Gigel, dit le mourant, dont on entendait à peine la voix.

Et il murmura une dernière fois à l'oreille de Julian :

— J'aurais... pourtant... bien aimé... à entendre... les beaux récits... du voyageur...

— Sois content, frère Armel, lui répondit alors tout bas Julian. Je vais bien les écouter ce soir, pour les retenir, ces beaux récits; et demain... j'irai te les dire... Je m'ennuierais ici sans toi... Nous nous sommes juré notre foi de salades de ne jamais nous quitter; j'irai donc continuer de vivre ailleurs, avec toi.

— Vrai!... tu viendras? dit le mourant que cette promesse parut rendre très-heureux, tu viendras... demain?

— Demain, par Hésus!... je te le jure, Armel, je viendrai.

Et toute la famille, entendant la promesse de Julian, le regarda avec estime. Le blessé parut encore plus satisfait que les autres, et dit à son ami d'une voix expirante :

— Alors, à bientôt, frère Julian... et

écoute attentivement... le récit... Maintenant... adieu... adieu... à vous tous de notre tribu...

Et Armel agita ses mains agonisantes vers ceux qui l'entouraient.

Et de même que des parents amicalement unis s'empressent autour de l'un d'eux, au moment où il part pour un long voyage, durant lequel il doit trouver des personnes restées chères au souvenir de tous, chacun serrait les mains d'Armel et le chargeait de tendres paroles pour ceux de la famille au de la tribu qu'il allait revoir.

Lorsque Armel fut mort, Joel abaissa les paupières de son parent, le fit transporter près de l'autel de pierres grises, au-dessus duquel était le bassin de cuivre où trempaient sept brins de gui.

Ensuite on couvrit le corps avec les rameaux de chêne dont on dégarnit l'autel, de sorte qu'au lieu du cadavre l'on ne vit bientôt plus qu'un monceau de

qu'il n'est pas de la dignité de l'Assemblée de s'y arrêter cette fois, comme dans les occasions semblables.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Paris, 21 août.

Dans les réunions d'hier soir, la gauche républicaine a décidé que la demande de dissolution de l'Assemblée était prématurée.

Le conseil municipal de Paris a décidé de faire un emprunt avec lots au taux de 3 0/0.

Berlin, 26 août.

Plusieurs journaux du soir disent que l'attitude douteuse de la droite de l'Assemblée française amenant au premier plan l'éventualité d'un ébranlement de la situation de M. Thiers, est de nature à affaiblir la confiance de l'Allemagne.

Ces journaux ajoutent que les manœuvres des partis, menaçant la situation de M. Thiers, ne font qu'accroître le caractère incertain de l'avenir France.

Les Ignorantins.

L'impudence de la presse réactionnaire, ses mensonges effrontés, ses calomnies impunies, nous confèrent le droit de répliquer par de dures vérités, nonobstant les dures condamnations qui ont frappé la presse républicaine, laquelle n'a eu d'autre tort que d'être trop modérée.

Donc, guerre aux ignorantins. Ils sont la cause éloignée des plaies de notre société.

Les prêtres ont au moins quelque instruction et, partant, quelque bon sens qui les empêche de parler de messe et de confession en dehors de la chaire et du confessionnal. Ils sentent bien que l'excès de leur bien être proteste contre le culte de martyrs qu'ils prêchent. Mais les ignorantins croient que toutes les légendes et apparitions effrayantes dont on les a entretenus sont vraies, sont arrivées, et ils en farcissent la tête de nos enfants en guise de religion et de morale. Leur Dieu serait sur la terre le plus abominable des tyrans.

Ah! si nos enfants étaient destinés à vivre claquemurés comme des moi-

nes, sans que jamais la raison ait prise sur eux, le danger de cette triste éducation serait moindre; ils n'auraient qu'à vivre et mourir dans les angoisses de la peur de l'enfer. Mais, le jour où l'absurdité des contes des ignorantins leur saute aux yeux, ils rejettent tout ce qui est de l'ordre moral. Les voilà sans Dieu, sans foi et sans patriotisme, faute d'une instruction plus éclairée.

Les artisans de l'incrédulité les plus à craindre sont les ignorantins, parce que leur ignorance doit les rendre de bonne foi. Nous les redoutons moins si nous les croyions charlatans.

Entrés au convent pour échapper au service militaire, ainsi qu'à la charrie, à laquelle le collaborateur Pierre Simon voudrait les renvoyer, ces gens-là sont punis par où ils pèchent. On les rend esclaves de la peur, de la peur de l'enfer. Ils sèment dans les jeunes cœurs les désolantes doctrines dont leurs cœurs atrophiés sont pleins. Ils y sèment la haine qu'on leur fait professer pour le monde, c'est-à-dire pour la société. Point de patrie pour eux; ils l'ont prouvé: eux seuls et les séminaristes, voire les élèves du petit séminaire d'Alix, ont échappé à la mobilisation contre toute équité. Leur patrie c'est Rome. Ils ne répandront pas leur sang pour le pape; répandre son sang, c'est bon pour le pape de Mentana. Ils le répandront encore moins pour la France. Forcés de faire figure au moins dans les ambulances, ils ont vu, paraît-il, un des leurs tomber sous une balle prussienne en secourant un blessé. Aussitôt ils ont fait dessiner et propager l'image de ce héros, de ce martyr, que vous pouvez voir aux vitrines de nos papetiers, fournisseurs des bons frères. Ce martyr et le martyr archevêque de Paris, partagent seuls les honneurs de ces guerres formidables qui ont fait quatre cent mille victimes. Il paraît que pour avoir quelque valeur et être digne de figurer chez les marchands d'estampes, au titre de martyr, le sang doit sortir d'une robe noire ou d'une soutane violette. Le reste du sang, sorti du vulgum pecus, du vil troupeau du peuple, compte pour rien. Voilà comment on écrit l'histoire; voilà le fruit de l'éducation insensée et barbare qui nous vient des ignorantins.

Ce qui caractérise l'éducation cléricale en général, et celle des congréganistes en particulier, c'est l'absence complète du sentiment de la justice. Aussi, avons-nous été touché d'enten-

dre M. l'adjoint Barodet rappeler aux enfants et aux instituteurs ce mot de justice trop oublié. Oui, tout respire l'injustice et l'iniquité autour de nous; tout y respire la haine, par le fait de l'éducation donnée par les ignorantins, la haine contre les Français, mais non contre les Prussiens.

CE QU'IL VOUS RESTE A FAIRE

Avant-hier, en descendant de la tribune, M. Thiers a dit: Je sais ce qu'il me reste à faire. On ajoute qu'il aurait, sur le champ, libellé un projet de démission.

Ce qui est certain, c'est que M. Thiers n'a pas mis à exécution ce projet conçu *ab irato*. Revenu à des sentiments plus calmes, il s'est décidé à conserver jusqu'à nouvel ordre le titre et les fonctions de Chef du pouvoir exécutif de la République française.

Combien de temps M. Thiers persistera-t-il dans cette résolution? Lui-même l'ignore. Il est avec la droite dans des termes qui, d'un moment à l'autre, peuvent et doivent inévitablement amener une rupture. Ce jour-là M. Thiers tombera du faite du pouvoir au dernier degré de l'impopularité. Par son langage sévère et souvent blessant, quoique mérité, il a indisposé contre lui tous les monarchistes. Depuis la terrible répression de l'insurrection du 18 mars, il est devenu en quelque sorte odieux à la démocratie radicale. Enfin les républicains modérés le tiennent eux-mêmes en suspicion, parce qu'il a livré le gouvernement et l'administration de la France aux intrigants de tous les partis, hormis le parti républicain; et aussi parce qu'en maintes circonstances il s'est montré, comme il l'a dit lui-même, moins libéral que la majorité de l'Assemblée la moins libérale qui fût jamais.

Ainsi M. Thiers, parvenu à l'extrême limite de la vieillesse, est sur le point d'avoir contre lui tous les partis politiques. Le jour où il tombera sous le coup des ennemis de la République, pas un républicain ne se lèvera pour lui tendre la main. Une telle perspective doit singulièrement affliger un homme qui a la prétention d'avoir consacré sa vie entière au bien du pays. Le désespoir de M. Thiers doit être d'autant plus grand que, malgré tous ses efforts et

toute sa bonne volonté il n'a, durant sa longue carrière, fait pour ainsi dire que du mal au pays et à la République. En tombant, il porterait à l'un et à l'autre un dernier coup, car sa chute serait aujourd'hui le signal d'un coup d'Etat monarchique.

Pour éviter une telle catastrophe, M. Thiers n'a qu'un parti à prendre: c'est de se déclarer avec nous et avec l'immense majorité des républicains sincères contre la proposition Rivet, mais pour la dissolution de l'Assemblée; c'est de monter à la tribune et de dire aux députés, dans une de ces merveilleuses improvisations dont il a le secret, que leur tâche est achevée, qu'ils ne peuvent prolonger le mandat qu'ils se sont donné eux-mêmes, à l'insu et souvent malgré les électeurs, sans perpétuer le provisoire, l'inquiétude et le malaise; qu'en siégeant plus longtemps, ils achèvent la ruine du pays et qu'achever la ruine du pays est un crime qui appelle fatalement la justice du peuple.

Voilà, M. Thiers, ce qu'il vous reste à faire.

(Vérité.)

DANS LYON

Nos DE COLLECTIONS

En raison du travail qu'exige la recherche des numéros anciens du Défenseur des Droits de l'Homme demandés pour collections, nous avertissons nos lecteurs que le prix de ces numéros sera invariablement fixé à DIX CENTIMES l'un.

Nos abonnés dont l'abonnement est expiré, sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans la réception du Journal.

Les députés du Rhône et des départements limitrophes ont voté de la manière suivante sur l'ensemble du projet de loi des gardes nationales: RHONE. Ont voté pour: MM. Ducarre, Flotard, Glas, Le Royer, Mangini, Morel, de Mortemart Perret, de Saint-Victor.

Ont voté contre: MM. Millaud, Ordinaire, fils.

verdure, auprès duquel Julian restait assis.

Le chef de la famille, emplissant alors de vin la grande coupe jusqu'aux bords, y trempa ses lèvres, et dit en la présentant à l'étranger:

— Que le voyage d'Armel soit heureux! car Armel a toujours été juste et bon; qu'il traverse, sous la conduite de Teutatès, ces espaces et ces pays merveilleux d'outre-tombe, que nul de nous n'a parcourus... que nous tous parcourons!...

Qu'Armel retrouve bientôt ceux que nous avons aimés, et qu'il les assure que nous les aimons!...

Et la coupe circulant à la ronde, les femmes et les jeunes filles firent des vœux pour l'heureux voyage d'Armel; puis l'on releva les restes du repas, et tous s'assirent autour du foyer, attendant impatiemment les récits promis par l'étranger.

Celui-ci, voyant tous les regards fixés sur lui avec une grande curiosité, dit à Joel:

— C'est donc un récit que l'on veut de moi?

— Un récit! s'écria Joel, dis donc vingt récits, cent récits. Tu as vu tant de choses! tant d'hommes! tant de pays! Un récit! ah! par le bon Ogmi, tu n'en seras pas quitte pour un récit, ami hôte.

— Oh non! oh non! répétèrent toutes les personnes de la famille d'un air très-déterminé, oh non! il nous faut plus d'un récit.

— Il y aurait pourtant mieux à faire, dans les temps où nous vivons, que de raconter et d'écouter de frivoles histoires..., dit l'étranger d'un air pensif et sévère.

— Je ne te comprends pas, reprit Joel non moins surpris que sa famille.

Et tous pendant un moment regardè-

rent silencieusement le voyageur.

— Non, tu ne me comprends pas, je le vois, dit tristement l'inconnu. Alors je vais tenir ma promesse... Chose promise, chose due...

Puis il ajouta en montrant Julian toujours assis au fond de la salle, à côté du corps d'Armel couvert de feuillage:

— Il faut bien que ce jeune homme ait demain à raconter quelque chose à son ami, lorsqu'il ira le retrouver ailleurs...

— Va, notre hôte... conte, répondit Julian, le front toujours appuyé dans ses deux mains, conte... je ne perdrai pas une de tes paroles... Armel saura le récit tel que tu vas le dire...

— Il y a deux ans, voyageant chez les Gaulois des bords du Rhin, reprit l'étranger, je me trouvais un jour à Ar-

gentoratum (4). J'étais sorti de la ville pour me promener au bord du fleuve. Bientôt je vis arriver une grande foule de gens; ils suivaient un homme et une femme, jeune tous deux, beaux tous deux, qui portaient sur un bouclier, dont ils tenaient les côtés, un petit enfant né à peine depuis quelques jours.

« L'homme avait l'air inquiet et sombre, la femme était pâle et calme. Tous deux s'arrêtèrent sur les rives du fleuve, à un endroit où il est très-rapide.

La foule s'arrêta comme les deux personnes qu'elle accompagnait. Je m'approchai et je demandai à quelqu'un quels étaient cet homme et cette femme. L'homme se nomme Vindorix, et la femme Albrège; ils sont époux, me répondit-on.

(La suite à demain.)

(1) Aujourd'hui Strasbourg.

dans la maison Dufler, a été circonscrit et étouffé rapidement.

Avant-hier, à 10 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans les combles de la maison occupée par le café Berthou, place des Célestins.

Cet incendie qu'activait un vent assez violent menaçait tout le quartier, mais nos pompiers se sont surpassés en se rendant maître de cet ennemi qui semblait braver le secours des pompes. Honneur au dévouement de ces braves sauveurs.

On écrit de Montbrison au *Mémorial de la Loire* :

Lundi dernier, 22 août, un assassinat a été commis, à Virigneux, sur la personne d'un nommé Jean-Pierre Thivard.

Vers dix heures et demie du soir, Thivard venant du bourg de Virigneux, regagnait son habitation située au village d'Etaing, lorsqu'il fut attaqué à l'improviste et reçut dans le flanc un coup de feu.

Une seconde balle lui enleva la partie supérieure de son chapeau.

Thivard avait pu détourner le canon du fusil.

Aux cris poussés par la victime, quelques personnes accoururent et donnèrent les premiers soins à Thivard. Mais le coup était mortel : Thivard expira trois heures après.

Le lendemain la justice s'est transportée sur les lieux pour constater les circonstances du crime.

A la suite de ces informations, trois personnes ont été arrêtées.

On croit que les motifs d'intérêt sont étrangers à ce crime et qu'il en faut chercher le mobile dans des sentiments de vengeance.

République française

PREFECTURE DU RHONE

Chemin de fer destiné à mettre la partie inférieure de la ville de Lyon en communication avec le plateau de Fourvières.

ENQUETE ADMINISTRATIVE

Le préfet du Rhône, commissaire extraordinaire de la République,

Vu les trois projets étudiés pour l'exécution d'un chemin de fer destiné à mettre la partie inférieure de la ville de Lyon en communication avec le plateau de Fourvières, et présentés :

Le premier, par M. Charbonneau, comportant l'établissement d'un monte-charge qui serait placé dans un puits de 120 mètres de hauteur, auquel on accéderait par un tunnel en ligne droite et de forme circulaire, qui aurait une longueur de 176 mètres et partirait de la rue Tramassac, en face de l'église St-Jean ;

Le second, par M. Bourget, qui propose de construire un chemin de fer à plan incliné avec machine fixe, analogue au chemin de la Croix-Rousse. Ce chemin partirait du nouveau boulevard de l'archevêché, se dirigerait vers Saint-Just et aboutirait sous la montée du Télégraphe ;

Le troisième, présenté par M. Bonnet, ingénieur en chef du service municipal, comprend l'établissement d'un chemin de fer présentant une pente de 0,161 millimètres par mètre, franchie au moyen de machines fixes, suivant le système appliqué au che-

min de fer de la Croix-Rousse. Ce chemin aurait son point de départ au pont de la Feuillée, sur le quai de Bondy, et son point d'arrivée au sommet du plateau de Fourvières, près la place des Angés.

M. Bonnet proposerait en même temps de prolonger ce chemin jusqu'à la place de Trion à Saint-Just, et d'établir un boulevard qui relierait Fourvières au cimetière de Loyasse.

Vu la décision ministérielle, en date du 21 décembre 1867, qui a autorisé la mise à l'enquête simultanée des trois projets dont il s'agit ;

Vu la loi du 12 juillet 1865 ;

Celle du 3 mai 1841 ;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 1834,

Arrête :

Article premier. — Il est ouvert une enquête d'utilité publique sur les trois projets présentés concurrentement par MM. Charbonneau, Bourget et Bonnet pour l'exécution d'un chemin de fer destiné à mettre la partie inférieure de la ville de Lyon en communication avec le plateau de Fourvières,

Pendant 20 jours, à partir du 27 août courant, ces trois projets resteront déposés au secrétariat général de la préfecture du Rhône, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance, et consigner sur le registre, qui sera ouvert à cet effet, les réclamations ou observations qu'elles croiraient devoir faire.

Art. 2. — Il est formé une commission qui se réunira à la préfecture du Rhône, sur la convocation qui en sera faite par nous, immédiatement après l'expiration du délai ci-dessus fixé. Elle examinera les déclarations consignées sur le registre d'enquête ; elle entendra MM. les ingénieurs et les auteurs des projets, et après avoir recueilli auprès de toutes les personnes qu'elle jugerait utile de consulter les renseignements dont elle croira avoir besoin, elle donnera son avis motivé sur l'utilité de l'entreprise, le choix du système et l'emplacement de l'un des projets, et enfin sur les diverses questions dont elle aura été saisie.

Ces diverses opérations, dont la commission d'enquête dressera procès-verbal, devront être terminées dans un délai de dix jours.

Art. 3. — Sont nommés membres de cette commission :

MM.

Bacot, avocat, ancien conseiller général, demeurant à Lyon, place Saint Jean, président ;

Clair, architecte, montée du Télégraphe, 4 ;

Armand, orfèvre, montée du Gourguillon, 18 ;

Fusy, ingénieur civil à Vaise ;

Binet-Desroi, propriétaire aux Grandes-Terres ;

Rochette, propriétaire entrepreneur de bâtiments, montée des Epies, 14 ;

Mayet, négociant en soieries, propriétaire, rue Cléberg, 11.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié et affiché partout où besoin sera.

Un exemplaire en sera remis à chacun des membres de la commission, ainsi qu'aux auteurs du projet.

Fait à l'hôtel de la préfecture, à Lyon, le 24 août 1871.

Le préfet du Rhône, commissaire extraordinaire de la République.

EDMOND VALENTIN.

On peut aller signer la pétition pour la dissolution de l'Assemblée nationale chez les citoyens dont les noms suivent :

MM. Clarin, Etienne, rue Claude-Joseph Bonnet, 6, au 2°.

Ricottier, cafetier, boulevard de la Croix-Rousse, 33.

Francfort, pharmacien, place des Tapis, 1, Croix-Rousse.

Clément, cafetier, boulevard de la Croix-Rousse, 157.

Liégand, cafetier, place Tabareau, 20 et 21.

Faure, cafetier, boulevard de la Croix-Rousse, 59.

Callin, cafetier, boulevard de la Croix-Rousse, 69.

Lucand, cafetier, place des Tapis, 5.

Ferrol, cafetier, place des Tapis, 6.

Mauris, restaurateur, Grande place de la Croix-Rousse, 1.

M. Velez, cafetier, 78, rue de la Charité.

J. Archet, épicière, rue Confort, 22.

Lhôpital, cafetier, rue de Vendôme, 136.

Au siège du comité de l'Union républicaine de Vaise, place de la Pyramide, 22.

Despeignes, rue du Pont-de-la-Gare (Vaise).

ASSEMBLEE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY

Extrait du compte-rendu de la séance publique du 24 août 1871.

(Suite)

Mais toutes les gardes nationales ne sont pas dangereuses, loin de là. J'en connais qui nous prêteront leur secours, si nous étions menacés. Je dirai à ceux qui les condamnent qu'avant de dicter des ordres à l'assemblée, il faut être juste et qu'il n'est pas vrai de dire que toutes les gardes nationales de France sont dangereuses (Oui ! oui ! à droite.)

Je demande qu'on veuille bien ne pas m'interrompre (Rumeur à droite.) Je demande, au nom de votre dignité, que vous soyez plus tolérants que moi. Respectez-vous vous-mêmes, si vous ne me respectez pas. (Rumeurs à droite.)

M. Thiers. — Ainsi, pour qu'il n'y ait pas de confusion, je le répète, j'accorde qu'il y a des gardes nationales à dissoudre, mais j'ajoute que toutes ne doivent point l'être. Je ne veux pas répondre à ce qui a été dit ici ; je ne dirai qu'un mot, c'est qu'à Lyon, quand des insurgés ont pris les armes, une partie de la garde nationale a défendu l'ordre en écrasant les factieux. Je reviens au principe. Ceux qui en parlent n'ont pas réfléchi aux ressources qu'on pouvait tirer de la garde nationale. La garde de la cité doit être faite par la cité elle-même. Il faut avoir le courage de la vérité dans ces matières. Je ne me refuse pas à soutenir une discussion sur ce point quand on le voudra.

Néanmoins je comprends que tout le monde vote, et je ne conçois pas que tout le monde soit armé. La majorité est le correctif des mauvais votes dans le suffrage universel, tandis qu'il n'y a pas de correctif pour les armes placées en mauvaises mains.

Donc, c'est un principe de 89, la cité doit garder la cité, et sans cela l'armée n'y suffirait pas. Je l'ai éprouvé, il y a plus de trente ans ; j'ai vu une garde nationale très dévouée partager avec l'armée la garde des points importants.

pris part au vote : M. Jules

par congé : M. de Laprade.

On voté pour : MM. Bernard,

ottin, Germain, Rive.

oté contre : MM. Mercier,

Ont voté pour : MM. Gueidan,

Montrollier, Jourdan, Michal-

re, de Quinsonas.

oté contre : M. Breton.

pas pris part au vote : MM.

de Combarieux, Eymard-

ay, Raymond, Riodel.

Ont voté pour : MM. Boul-

llet, de Meaux, de Mongolfier,

ay, Cherpin.

oté contre : MM. Dorian,

pas pris part au vote : MM.

Cunit.

ont par congé : M. Jullien.

ONT ET LOIRE. Ont voté pour :

Daron, Duréault, Jordan, de La

re, Mathieu, Péliissier (général),

oté contre : MM. Guillemaut

ral), de Lacrosette, Boisset.

pas pris part au vote : M. Ale-

ont par congé : M. Renaud.

été nommés chevaliers de la

d'honneur les mobilisés du

suivants :

Légion. Bugand (Amédée), chef

taillon.

nnelli (Antoine-Bernardin), capi-

ab (Edouard), sous-lieutenant ;

ure grave.

aborderie (Jean-Henri), capitaine

illerie.

le suisse de la paroisse de Saint-

rges s'est pendu l'avant dernière

dans la chambre qu'il occupait

euve.

était célibataire et âgé de trente-

ans. La cause de son suicide

dit-on, une contrariété d'amour.

avait l'espoir d'épouser la fille

charcutier du voisinage ; mais

ci s'étant mariée à un autre, le

suisse est tombé dans un

profond désespoir qui lui a fait per-

la tête.

hier, à 6 heures, un accident dou-

oureux est arrivé sur les travaux du

emin de fer de Lyon à Montbri-

on, à la tranchée de Gorge-de-

oup, dans la section dont M. De-

me est entrepreneur.

Un éboulement qui s'est produit

bitement a enseveli trois ouvriers.

L'entrepreneur, qui se trouvait

le chantier, les fit dégager immé-

diatement et avertit M. le docteur

Mouraud, médecin de la Compagnie.

M. Mouraud, arrivé de suite sur

lieux, ne put constater le décès

de deux de ces malheureux, et, mal-

gré les soins qui lui furent donnés,

le troisième ne tarda pas à succom-

ber.

Deux de ces malheureux sont ma-

riés et pères de famille. Cette catas-

trophe est imputable au manque de

précaution des victimes, qui ont

poussé le minage trop profondément,

malgré les ordres de l'entrepreneur

des travaux.

J'étais ministre de l'intérieur alors, il y avait une espèce de conflit entre moi et le ministre de la guerre. Ce dernier disait que ses soldats devenaient malade pour trop de nuits passées dans les corps de garde. La garde nationale les remplaça et fit ce service si pénible. (Rumeurs à droite.) Ce sont des faits certains! Comment satisfaire à ce besoin? Cette question, la loi d'organisation pourra seule la résoudre. On a dit: Il fallait faire dans toute la France ce qu'on a fait à Paris. A Paris, nous avons voulu que tous les postes fussent en moins sûres, et pour cela il y avait 5,000 gardes républicains et gardiens de la paix. Nous en avons créé 13,000.

Le repos de la capitale, dans leurs mains, est assuré. Ce sont de vieux soldats, qui ont assisté aux plus grandes batailles de ce siècle, qui en ont été chargés et quiconque a pu les voir a pu se convaincre de leur discipline et de leur excellente tenue. On dit: pourquoi n'en pas faire autant dans toutes les villes de France? Il faut qu'on sache qu'on n'aurait pu le faire. Pour ces 13,000 hommes, nous avons fait un choix sur 30,000 prisonniers qui rentraient d'Allemagne; nous avons en outre à réorganiser la gendarmerie.

Je ne saurais dire combien il est difficile de former ces corps d'élite. Je ne parle pas de la dépense; un homme en coûte deux dans ces conditions. Et ce sera à la ville de Paris de s'entendre avec le ministre de la guerre pour les frais d'entretien de ces défenseurs de la tranquillité publique. On devrait savoir cela avant d'apporter à cette tribune des assertions auxquelles il ne manque qu'une chose, de reposer sur des faits véritables.

Il y a donc eu des difficultés pratiques difficiles; c'est pour cela que j'aurais voulu que cette question fût renvoyée à la commission de l'armée, composée de membres nombreux, intelligents, et éclairés sur la matière. D'un autre côté, au lieu de poser des articles généraux, cette commission eût mieux fait de déposer des projets spéciaux sur chaque sujet; on eût pu les prendre en particulier et voir s'ils étaient applicables. J'aborde la question de convenance.

Il est incontestable qu'il est des villes où les gardes nationales doivent être dissoutes. Quand? comment? il ne serait pas prudent de le dire ici, d'ailleurs le pouvoir exécutif est responsable. (Rumeurs à droite.)

Il y a un système d'alarme involontaire, perfidement organisé, je dois le dire, en dehors de cette enceinte, par les ennemis de l'ordre de choses actuel. Ces gens alarment le pays, parce qu'ils sont alarmés eux-mêmes.

A droite. — Il y a de quoi!

M. Thiers. — Mais, en alarmant le pays, on fait grand mal au pays, on nuit au travail et au crédit, et on fournit des prétextes à l'étranger qui nous occupe. (Rumeurs à droite.)

Ces dangers dont on nous menace sont-ils donc aussi menaçants qu'on le prétend? J'ai, dans cette discussion, une immense responsabilité; je la connais, je l'accepte. Eh bien! j'affirme que l'ordre matériel n'est pas en danger. (Rumeurs, interruptions à gauche.)

Ce ne sont pas mes interrupteurs qui en répondent, c'est moi! (Applaudissements prolongés à gauche.)

J'en réponds, et quand on m'a fait l'honneur de ne pas reculer, devant cette responsabilité, en face de nos derniers troubles civils, on peut m'entendre dire que je réponds sur mon

honneur, devant l'histoire, que l'ordre matériel n'est pas en péril. (Rumeurs à droite.)

En vérité, je voudrais qu'on me dise quel bénéfice a le pays à se créer des dangers? L'ordre matériel n'est pas en péril, vous dis-je, et vous devriez ne pas en douter ou ne pas me maintenir à cette place, où je voudrais n'avoir jamais été et où je ne voudrais pas être en ce jour. (Rumeurs à droite.)

Vous avez entre Paris et Versailles 120,000 hommes de cette armée qui a forcé les portes de Paris, et encore vous n'êtes pas tranquilles! (Interruption. — Cris à droite: Nous n'avons pas peur! — Applaudissements à gauche.) Cette armée, qui a vaincu la population égarée, qui avait 3,000 bouches à feu et 400,000 fusils, population aujourd'hui abattue, cette armée vous assure toute la tranquillité possible. (Cris à droite.)

Je parle de l'ordre matériel; je parlerai de l'ordre moral tout à l'heure. J'affirme que si l'ordre matériel était troublé, les perturbateurs seraient écrasés à l'instant même. (Nous le savons bien!) Aux portes de Lyon, il y a une force de 30,000 hommes, commandée par un des hommes les plus illustres et les plus sympathiques. Sur la Loire, on organise une armée aussi forte que celle qui est autour de Paris. (A droite: Nous le savons! Nous n'avons pas peur!) Apparemment que vous avez en vue le désordre matériel quand vous demandez le désarmement! Il est bon que le pays sache que le désordre ne peut pas renaître. (Très bien! à gauche.)

Quant au désordre moral, savez-vous quelle en est la cause, selon moi, peut-être pas selon vous? Selon moi, il est dans nos dissensions. (Mouvement.) Je ne dis pas assez en disant: dissensions. Les dissensions sont naturelles dans un pays libre, le désordre moral naît de nos passions.

Quant à moi, je n'ai pas d'autre souci, d'autre politique que d'empêcher les partis de se jeter les uns sur les autres. (Mouvement.)

La paix publique est mon unique souci. J'ai une conviction personnelle. A la tête du pouvoir, je dois en faire abstraction. Au lendemain de nos malheurs, la modération doit être l'unique politique d'un gouvernement raisonnable et courageux (rumeurs); oui, courageux, car il résiste aux passions.

Je sais qu'on est ainsi exposé à ces passions qu'on veut calmer; j'y suis habitué. Je crois en mon pouvoir de résister à tous, je sens en moi le devoir d'être équitable envers tous les partis. C'est pour cela que je ne me hâte pas d'agir. Au lieu d'une entreprise instantanée, j'observe avant d'agir; si le désordre nécessitait l'action immédiate, j'agisrais impitoyablement, car il faut être impitoyable pour le désordre.

Mais je ne veux pas me laisser imposer le jour et l'heure. Vous doutez de moi si j'avais cette faiblesse. Dans ce projet, je ne reprouve qu'une chose, l'obligation d'agir à jour fixe sur tous les points du territoire. (Rumeurs à droite.)

Si l'action de désarmement rencontrait des résistances, ces résistances seraient vaincues, mais une action brusque et hardie agiterait les esprits. Or, l'agitation des esprits à ce moment est notre malheur. Nous ne parlons que de votre crédit. Nous avons demandé 2 milliards, on nous en a offert 5; mais ces opérations de crédit ne sont pas terminées, vous ne savez pas comme nous combien la moindre agitation troublerait le crédit. (Très bien! à gauche. — Ru-

meurs à droite.)

Je connais trop les hommes pour essayer de les convertir dans certaines conditions, je ne parle que pour le pays et pour ma conscience. (Rumeurs à droite.) Je suis convaincu qu'un gouvernement doit être calme, c'est ce que j'essaie de faire. On a dit à cette tribune que j'étais en dissentiment avec l'assemblée sur certaines questions. C'est vrai! Mais vous donnez le pouvoir et vous le retirez. Vous êtes l'assemblée la plus puissante d'une république. Si j'étais faible je me ferais votre flatteur. Je ne veux pas être faible et je vous avertis des dangers qui vous menacent. Si vous ne le voulez pas, je ne le ferai pas. (Rumeurs à droite. — Applaudissements à gauche.)

Au milieu de ces interruptions, je suis fondé à dire que j'ai de la peine à me faire écouter. (Rumeurs à droite.) Je crois que la confiance dont j'ai besoin est fort ébranlée. (Non! — Mouvement.) Lorsque j'épuise ma vie au service de mon pays, j'ai le droit d'en être récompensé par de l'attention et un peu d'estime. Je le répète, je crois la confiance que vous aviez en moi ébranlée. Je n'ajoute qu'un mot... c'est la résolution que me dicte le spectacle auquel j'assiste. (Bruit; tumulte.)

(Interruption d'une demi heure.)

M. le général Ducrot. — M. le chef du pouvoir exécutif est d'accord avec nous pour dire que la garde nationale doit être désarmée. (Rumeurs à gauche.) Nous avons, avec la minorité de la commission, fait un petit changement à la proposition qui faisait l'objet d'un amendement. Voici l'amendement avec ce changement:

« Les gardes nationales seront dissoutes dans toutes les communes de France, à mesure que les circonstances et les progrès... (Oh! oh! à droite) les progrès de la réorganisation de l'armée le permettront.

« Ces opérations seront exécutées sous la responsabilité du pouvoir exécutif, dans le plus bref délai possible. » (Rumeurs à droite.)

J'ai demandé à M. le chef du pouvoir exécutif s'il acceptait (Oh! oh! à droite) de comprendre par réorganisation celle qui se fait aujourd'hui par corps d'armée, d'après la loi de 1868. Il m'a dit qu'il acceptait.

Il n'est jamais entré dans la pensée de la commission de préciser l'heure et le jour à M. le chef de l'exécutif, nous nous en rapportons à sa sagesse et à son expérience. (Rumeurs à droite.)

M. le général Billot. — La minorité se rallie parfaitement à l'amendement du général Ducrot.

M. le général Chanzy. — Ce qui se passe ici est grave. Après avoir entendu M. le chef de l'exécutif donner sur l'ordre matériel les explications qu'il a données, vous avez entendu deux orateurs au nom de la minorité. Voici ce que pense la majorité de la commission: M. le chef de l'exécutif a dit à la tribune ce qu'il nous avait dit dans la commission. Cette dernière avait persisté dans sa première opinion, après avoir entendu M. Thiers.

Cette loi est comme toutes les autres: quand elle a été votée, le pouvoir exécutif doit l'exécuter dans le temps voulu. Quand la commission demande l'exécution immédiate, cette mesure n'a de limite que dans la conscience de M. le chef du pouvoir exécutif. (Non! non! à droite.)

La commission demande de désarmer immédiatement. On ne peut douter de la loyauté que M. le chef du pouvoir exécutif apportera au désarmement. On a dit: Cette loi

n'est pas politique; non, elle n'est pas politique. La garde nationale est-elle utile? est-elle un danger? telles sont les questions que vous avez à juger.

M. le général Charroton. — La discussion est épuisée; seulement, au nom des signataires de l'amendement, je déclare que nous maintenons l'amendement que nous a fait le général Ducrot.

Un membre. — En présence des explications nouvelles données par M. le général Ducrot, je déclare, au nom de quelques uns de mes collègues de la majorité de la commission, que nous nous rallions à l'amendement du général Ducrot.

M. le général Chabaud-Latour déclare qu'il adhère, lui aussi, à l'amendement présenté par M. le général Ducrot. (La clôture! la clôture!)

M. Vandier. — Je demande à expliquer le sens du projet de loi que vous est soumis. (La clôture! la clôture!)

M. Vandier quitte la tribune. M. le président consulte l'assemblée, qui décide que la discussion générale est close.

M. Dufaure, garde des sceaux. — C'est un devoir solennel pour nous de dire à l'assemblée que le conseil des ministres a délibéré ce matin et a décidé, dans des termes se rapprochant de ceux exprimés par l'honorable général Ducrot, que les gardes nationales seraient dissoutes, mais dans le temps que le gouvernement jugerait convenable. (Bravos à gauche.)

M. le président lit l'art. 1er du projet de la commission, puis il met aux voix l'amendement de M. le général Ducrot:

« Les gardes nationales seront dissoutes dans toutes les communes de France, à mesure que les progrès de la réorganisation de l'armée, sur la base de la loi de 1868, le permettront.

« Ces opérations seront effectuées par le gouvernement dans le plus bref délai.

M. André propose un autre amendement:

« Les gardes nationales sont dissoutes, sous la responsabilité du gouvernement, dans le plus bref délai possible. »

M. le président. — Je dois dire que l'amendement de M. Ducrot est accepté par M. le chef du pouvoir exécutif, je le mets aux voix.

Il y a une demande de scrutin.

Résultat du scrutin:

Nombre des votants...	642
Majorité absolue.....	322
Pour l'adoption....	488
Contre.....	154

L'assemblée a adopté.

La séance est levée à sept heures

(A continuer.)

A raison de la position qui vient de nous être faite, prière instante à nos correspondants marchands de journaux d'envoyer immédiatement au bureau central, rue de la Bourse, 55, tout ou partie de ce qu'ils peuvent devoir au Défenseur des Droits de l'Homme et au Vengeur.

VILLARD.

Le Gérant: VILLARD.

Lyon. — Imprimerie de Lépagniez et Cie.